

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>REGLEMENT DU TROPHEE REGIONAL JEUNES<br/>(T.R.J.)</b> | Adoption par : E.T.R / C.R.J<br>Entrée en vigueur : 01/10/2011<br>Validité : Permanente<br>Remplace : N°3 du 07/01/2011 | Version : N°4.2<br>Date :<br>13/09/2011 |
|--|---|---|

## TITRE I Conditions générales

### **Article 1 : Objectifs**

Le Trophée Régional Jeunes (TRJ) a pour but de :

- promouvoir la pratique du badminton en compétition chez les jeunes
- faire progresser le niveau de jeu afin de dégager une élite régionale
- attribuer des titres régionaux en simple, en double H/F et mixte
- établir la sélection des joueurs en vue de participer aux stages régionaux **et** aux Trophées Interrégionaux Jeunes (TIJ).

### **Article 2 : Règles**

La Ligue du Limousin de Badminton organise chaque saison **un circuit** TRJ se déroulant selon les règles de la FFBA énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC) et complétées par ce règlement particulier.

Ce **circuit** se déroule sur **5 étapes** organisées tout au long de la saison :

- 4 étapes qualificatives de simple, de double H/F et mixte
- finale régionale de simple, double H/F et mixte

Les étapes se déroulent sur **2 jours** pour trois tableaux.

### **Article 3 : Participants**

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club affilié à la FFBA pour la saison en cours.

### **Article 4 : Catégories**

Le TRJ est ouvert aux catégories suivantes :

Poussins – Benjamins – Minimes – Cadets

### **Article 5 : Inscriptions**

Un joueur peut s'inscrire sur 3 tableaux, **dans la catégorie d'âge de son choix**. Il devra alors être en possession d'un surclassement adéquat à la date de la compétition. Dans ce cas, il jouera la 5<sup>ème</sup> étape, dite "Finale" dans la catégorie d'âge où il aura cumulé le plus de points.

### **Article 6 : Volants**

Tous les matchs devront se jouer en volants plumes homologués par la FFBA. Les volants sont à la charge des joueurs sauf indication contraire de la part de l'organisateur de la compétition.

### **Article 7 : Tenue vestimentaire**

Tout joueur participant au TRJ devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBA. Le port de tenues de club ou de Codep est préconisé.

### **Article 8 : Règlement**

Les dirigeants des clubs/Codeps participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

La Ligue du Limousin de Badminton, sur proposition de la CRJ se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

## TITRE II

### Attribution du Trophée Régional Jeunes

#### **Article 1 : Candidature**

Les clubs auront la possibilité de porter candidature auprès de la CRJ, via le siège de la Ligue, **jusqu'au 10 juillet de la saison N-1.**

La CRJ se réserve le droit d'attribuer au moins une étape qualificative par Codep, la 4<sup>ème</sup> étape étant affectée en fonction des candidatures déposées.

La 5<sup>ème</sup> étape, dite finale régionale, devra être organisée impérativement sur Limoges ou sa proche banlieue (dans le cas où une seule étape qualificative se déroule en Haute-Vienne).

Dans le cas où il n'y aurait pas une candidature par Codep pour une saison, la CRJ se réserve le droit d'attribuer les étapes vacantes au(x) Codep(s) déjà pourvu(s).

L'attribution des étapes du TRJ sera divulguée par la CRJ **au plus tard le 15 juillet** de la saison N-1 de façon à ce que les clubs puissent s'organiser.

#### **Article 2 : Invitations**

La Ligue du Limousin s'engage à transmettre à l'organisateur d'une étape la plaquette et feuille d'inscription « type », accompagnées du listing des clubs du Limousin et ligues limitrophes (**remis à jour en début de saison**).

L'organisateur d'une étape se charge d'envoyer les invitations à tous les clubs du Limousin, les ligues limitrophes et leurs Codep selon l'échéancier suivant :

- envoi des invitations 45 jours avant
- tirage au sort entre 10 et 15 jours avant
- envoi des convocations entre 5 et 10 jours

## TITRE III

### Modalités d'organisation du TRJ

#### **Article 1 : Organisateur**

L'organisateur d'une étape TRJ disposant de **7 terrains minimum** devra **impérativement** accueillir une étape du Circuit Jeunes du Limousin (CJL), permettant un meilleur partage, échange entre les jeunes classés et non classés.

L'organisateur d'une étape sera responsable de l'organisation en respect avec le cahier des charges.

Il aura à sa charge :

- la diffusion de la plaquette aux clubs du Limousin ainsi qu'aux ligues limitrophes
- la réception des inscriptions et droits d'inscription
- la tenue d'une table de marque et d'une buvette
- la confection des tableaux, validés par le JA
- l'envoi des horaires de convocation
- la fourniture des récompenses

#### **Article 2 : Horaires**

La compétition s'organisera sur une ou 2 journée(s) selon le nombre de joueurs inscrits et le nombre de tableaux.

Horaires indicatifs :

- Samedi : 9h00 – 20h00
- Dimanche : 9h00 – 18h00

#### **Article 3 : Droits d'inscription**

Les droits d'inscription pour le TRJ peuvent être revus chaque année par le Comité Directeur de la Ligue :

- **6 euros** pour un tableau par joueur et par étape
- **10 euros** pour 2 ou 3 tableaux par joueur et par étape

#### **Article 4 : Tableaux**

Pour le SIMPLE :

Les simples doivent se dérouler sous la forme de poules de 3 ou de 4 (avec si possible 2 sortants), puis en élimination directe.

Pour les DOUBLES :

Les doubles H/F doivent se dérouler sous la forme de poules de 3 ou 4 (avec si possible 2 sortants), puis en élimination directe.

Les mixtes doivent se dérouler soit en élimination directe, soit en poules de 3 ou de 4 selon les possibilités.

Si un tableau comporte cinq participants ou moins, il doit se dérouler impérativement sous la forme d'une poule unique.

Les tableaux ne pourront **excéder** 16 joueurs en simple et 8 paires en doubles.

Le nombre de joueurs extérieurs à la Ligue du Limousin ne pourra excéder 3 joueurs par catégorie et tableau.

**En cas de surnombre, la priorité sera donnée aux joueurs classés puis à partir du classement TRJ qui sera adressé à l'organisateur 15 jours avant la compétition par la CRJ.**

Les têtes de série seront désignées à la date limite d'inscription par le JA selon le CPPP. Pour les doubles, c'est la somme des CPPP qui déterminera les têtes de série.

**Si l'échéancier le permet, les places de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> seront jouées sans que cela donne lieu à l'attribution de points supplémentaires.**

#### **Article 5 : Barème des points**

A l'issue de chaque étape, les participants comptabilisent des points dans chaque tableau joué suivant leur résultat et le barème ci-dessous.

Pour les joueurs qui sortent de poules, seuls les points acquis en tableau final seront comptabilisés.

| POULES |               |                    | SORTIES DE POULES |             |           |           |
|--------|---------------|--------------------|-------------------|-------------|-----------|-----------|
| WO     | Participation | Match de poule     | ¼ finaliste       | ½ finaliste | Finaliste | Vainqueur |
| 0 pt   | 1 pt          | 2 pts par victoire | 6 pts             | 8 pts       | 10 pts    | 12 pts    |

| POULE UNIQUE |                  |                  |                  |        |           |
|--------------|------------------|------------------|------------------|--------|-----------|
| WO           | 5 <sup>ème</sup> | 4 <sup>ème</sup> | 3 <sup>ème</sup> | Second | Vainqueur |
| 0 pt         | 4 pts            | 6 pts            | 8 pts            | 10 pts | 12 pts    |

| TABLEAU A ELIMINATION DIRECTE |               |             |             |           |           |
|-------------------------------|---------------|-------------|-------------|-----------|-----------|
| Défaite par WO                | 1/8 finaliste | ¼ finaliste | ½ finaliste | Finaliste | Vainqueur |
| 0 pt                          | 4 pts         | 6 pts       | 8 pts       | 10 pts    | 12 pts    |

Dans le cas où une étape viendrait à être annulée, par manque de participants, tous les joueurs inscrits à cette étape se verront attribuer **1 point** en compensation.

#### **Article 6 : Classement TRJ**

Ce classement permet de déterminer les joueurs qualifiés pour la finale régionale. Il est établi à partir des résultats obtenus sur l'ensemble des étapes qualificatives.

Il concerne toutes les catégories (poussins, benjamins, minimes et cadets) et toutes les disciplines (SH, SD, DH, DD, MxH et MxD).

Le classement est individuel, il tient compte de l'avancement du joueur dans le tableau concerné.

Les points sont attribués même si le match est gagné par WO.

En cas d'égalité de points, les joueurs ex-æquo seront départagés par les critères ci-dessous, et dans l'ordre suivant :

- 1- le plus grand nombre de participations aux étapes du TRJ de la saison
- 2- le plus grand nombre de points obtenu sur une seule étape
- 3- le joueur le plus jeune

Tous résultats obtenus par des joueurs extérieurs à la Ligue du Limousin ne seront pas pris en compte dans le classement TRJ.

#### **Article 7 : Affichage du classement**

Le responsable de la CRJ adressera par mail à l'organisateur la tenue des classements du TRJ.

L'organisateur d'une étape devra afficher en évidence le classement provisoire du TRJ avant le début de la compétition.

Vous pourrez également consulter le classement sur le site de la Ligue : [www.liguelimbad.fr](http://www.liguelimbad.fr) (onglet Jeunes puis TRJ)

#### **Article 8 : Terrains poussins**

Les tableaux de la catégorie poussins sont disputés **obligatoirement** sur des terrains spécialement aménagés comme suit.

Le filet est abaissé au moyen d'un dispositif faisant en sorte que ses bords supérieurs soient à 1,40 m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1,374 m du sol au centre du terrain.

**Le couloir du fond est neutralisé en simple et en double. La longueur de chaque demi-terrain se limite ainsi à la première ligne du fond.**

Les couloirs latéraux ne sont utilisés qu'en doubles, comme sur un terrain normal.

Ces aménagements ne nécessitent aucun tracé supplémentaire.

#### **Article 9 : Juge-arbitre**

La compétition est placée sous le contrôle d'un juge-arbitre désigné par la CRA.

Les indemnités (50 € par jour) et les frais de déplacement sont à la charge de la CRJ. Le coût de restauration est à la charge de l'organisateur d'une étape.

#### **Article 10 : Résultats**

Le JA a la charge de communiquer les résultats du tournoi sur le site de Poona et d'envoyer par e-mail le fichier du tournoi (logiciel officiel fédéral) à la Ligue du Limousin ( [liguelimbad@wanadoo.fr](mailto:liguelimbad@wanadoo.fr) ) et au responsable de la commission régionale jeunes.

### **TITRE IV**

#### **Modalités d'organisation de la finale TRJ**

#### **Article 1 : Titre de champion régional**

Le titre de champion régional sera décerné à l'issue d'une 5<sup>ème</sup> étape dénommée "Finale".

#### **Article 2 : Récompenses**

Le joueur qui gagne la finale est déclaré "champion régional de la catégorie concourue" et récompensé par une coupe ou un trophée offert par la Ligue du Limousin au cours de cette dernière étape.

Il est obligatoire de rester jusqu'à la remise des récompenses, sous peine de perdre son titre.

#### **Article 3 : Horaires**

La compétition s'organisera sur deux journées :

- Samedi : 9h00 – 20h00
- Dimanche : 9h00 – 18h00

#### **Article 4 : Joueurs sélectionnés**

Seront retenus pour cette finale les **8 meilleurs joueurs en simple** de chaque catégorie selon les critères de sélection suivants :

- vainqueurs des championnats départementaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, **sous réserve de participation à 2 étapes qualificatives du TRJ**
- 4 premiers joueurs au classement TRJ qui ne figurent pas parmi le critère ci-dessus
- une "wild card" attribuée par la CRJ

Seront retenus pour cette finale les **8 meilleures paires en double H/F et mixte** de chaque catégorie selon les critères de sélection suivants :

- vainqueurs des championnats départementaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, **sous réserve de participation à 2 étapes qualificatives du TRJ**
- 4 premières paires au classement TRJ qui ne figurent pas parmi le critère ci-dessus
- une "wild card" attribuée par la CRJ

Les autres joueurs du classement seront en liste d'attente et pourront être repêchés en cas de forfait.

**La liste des joueurs qualifiés en simple, double H/F et mixte sera fournie aux clubs avant la date limite de retour des inscriptions.**

#### **Article 5 : Catégorie Juniors**

La catégorie Juniors sera invitée sur la finale du TRJ afin d'attribuer le titre de champion régional dans les 5 disciplines (SH, SD, DH, DD, Mx).

Pour le simple, chaque Codep disposera de **2 places d'office**. Les 2 places restantes seront attribuées par la CRJ à partir du CPPP.

Pour le double **H/F et mixte**, chaque Codep disposera de **2 paires d'office**. Les 2 paires restantes seront attribuées par la CRJ à partir du CPPP.

#### **Article 6 : Organisateur**

La Commission régionale jeunes devra :

- diffuser la plaquette aux clubs concernés avec les joueurs retenus pour cette compétition
- envoyer par mail la liste des qualifiés à chaque club + copie aux entraîneurs des clubs et aux Codep
- réceptionner les inscriptions et droits d'inscription
- prendre en charge le JA
- fournir les récompenses des titres de champions régionaux et finalistes
- les têtes de série seront retenues d'après **le CPPP**
- confectionner les tableaux et les faire valider par le JA
- envoyer les horaires de convocation
- la tenue d'une table de marque et d'une buvette
- l'organisation du tableau sportif

#### **Article 7 : Tableaux**

Les tableaux seront constitués de la manière suivante :

- SH 8 en élimination directe + consolante en élimination directe
- SD 8 en élimination directe + consolante en élimination directe
- DH 8 en élimination directe + consolante en élimination directe
- DD 8 en élimination directe + consolante en élimination directe
- Mx 8 en élimination directe + consolante en élimination directe

**La catégorie "poussin" déroge à cette règle et pourra s'organiser en poules de 3 ou de 4 (avec si possible 2 sortants), puis en élimination directe sur l'ensemble des tableaux.**

Les 2 têtes de série seront désignées à l'issue **du CPPP** pour l'ensemble des tableaux (**tirage au sort des matchs pour le reste**).

Pour la catégorie "junior", les 2 têtes de série seront désignées à partir du CPPP, à la date de confection des tableaux.

Les matchs de consolante doivent **impérativement** être pris en compte pour le CPPP (procédure : faire la déclaration d'une 2<sup>ème</sup> compétition pour les matchs de consolante au moment de la déclaration sur Poona).

## **Article 8 : Forfaits**

### **➤ SIMPLE**

En cas de forfait après la désignation des joueurs qualifiés pour la finale, sera repêché le meilleur des joueurs au classement TRJ.

### **➤ DOUBLES**

En cas de forfait complet de la paire, seront repêchés les 2 joueurs suivants au classement TRJ.

En cas de forfait d'un seul des deux partenaires, le joueur restant aura dans tous les cas le choix de son nouveau partenaire parmi les joueurs suivants au classement TRJ.

Après désignation des qualifiés par la CRJ, tout joueur ayant déclaré forfait avant ou le jour de la compétition et qui n'aura pas justifié ce forfait dans les 5 jours qui suivent celle-ci, sera passible d'une suspension de toutes compétitions pendant deux mois.

## **TITRE V Sanctions et réclamations**

### **Article 1 : Disqualification**

Le JA a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour tout autre raison contraire à l'éthique sportive.

Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats de ses matchs.

### **Article 2 : Réclamation**

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au JA et notées sur la feuille de scores ou envoyées par écrit au responsable de la CRJ dans les 5 jours suivant la compétition.

En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après réception du classement auprès de la CRJ par le président du club du joueur concerné.

Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la CRJ afin de statuer. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

### **Article 3 : Appel**

Un appel de la décision de la CRJ pourra être fait auprès de la commission litiges de la Ligue du Limousin de Badminton.

Yannick Meunier  
Coordonnateur ETR Limousin  
[ctr\\_liguelimbad@orange.fr](mailto:ctr_liguelimbad@orange.fr)

Ludwig Orsingher  
Président Ligue du Limousin